Développement durable et territoires
Économie, géographie, politique, droit, sociologie

Vol. 16, n°2 | Novembre 2025
Entre changement climatique et écologisation de la société, la filière forêt-bois en transition ?

Des sphères médiatiques aux agendas politiques : comment la coupe rase sort du bois

From media to political agendas. How to make forest clearcut public

Philippe Deuffic, Damien Marage et Elsa Richou

Édition électronique
URL : https://journals.openedition.org/developpementdurable/26767
DOI : 10.4000/15cge
ISSN : 1772-9971

Éditeur
Association DD&T

Édition imprimée
Date de publication : 3 novembre 2025

Référence électronique
Philippe Deuffic, Damien Marage et Elsa Richou, « Des sphères médiatiques aux agendas politiques : comment la coupe rase sort du bois », *Développement durable et territoires* [En ligne], Vol. 16, n°2 | Novembre 2025, mis en ligne le 03 novembre 2025, consulté le 15 décembre 2025. URL : http://journals.openedition.org/developpementdurable/26767 ; DOI : https://doi.org/10.4000/15cge

Ce document a été généré automatiquement le 15 décembre 2025.

Le texte seul est utilisable sous licence CC BY-NC 4.0. Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont susceptibles d'être soumis à des autorisations d'usage spécifiques.

Des sphères médiatiques aux agendas politiques : comment la coupe rase sort du bois

From media to political agendas. How to make forest clearcut public

Philippe Deuffic, Damien Marage et Elsa Richou

1 Durant le XIXe siècle, la démocratisation progressive – quoique contrôlée – de la vie publique a permis l'expression de désaccords sur la façon dont les forêts françaises étaient gérées à l'image des luttes contre les politiques de restauration des terrains de montagne (Larrère *et al.*, 1980 ; Decocq *et al.*, 2016), les coupes rases en forêt de Fontainebleau sous le Second Empire (Kalaora, 1993) ou l'enrésinement des forêts du Perche dans les années 1970 (Moriniaux, 1997). Contester des pratiques et des politiques forestières n'est donc pas nouveau. Le faire savoir et être entendu des médias et des décideurs publics est un autre défi. Nombre d'épreuves ou d'injustices n'accèdent jamais aux sphères médiatiques et encore moins politiques. Or, leur soutien est souvent indispensable pour faire connaître sa cause auprès des autorités censées régler le problème. Quand des organisations décident de dénoncer les coupes rases, comment s'y prennent-elles pour faire entendre leur voix ? Pourquoi et comment les médias rendent-ils compte de ces protestations ? Plusieurs indices montrent qu'on assiste à un renouveau des conflits en forêt depuis quelques années. De récents ouvrages dénoncent « l'industrialisation des forêts » (Drouet, 2018), la « malforestation » et « les coupes rases » (D'Allens, 2019). Concernant ce dernier point, cet acte sylvicole, « *qui consiste à retirer en une seule fois la quasi-totalité des arbres du peuplement et qui laisse le sol majoritairement nu (dépourvu de végétation herbacée ou ligneuse de plus de 50 cm de haut environ) avant régénération, artificielle le plus souvent, du peuplement* » (Landmann *et al.*, 2023b), cristallise particulièrement les tensions. Les organisations professionnelles forestières (OPF) ont d'abord minimisé ces protestations, les jugeant anecdotiques et cantonnées à quelques forêts avant d'admettre l'existence d'« *une tension sociétale croissante* » se développant dans un « *contexte médiatique inédit* » (Landmann *et al.*, 2023a). Pour les organisations non gouvernementales environnementales (ONGE), ces

mobilisations témoignent au contraire d'un rejet socialement partagé de cette pratique pour des raisons environnementales et paysagères. Cet article propose donc d'évaluer l'importance des conflits liés aux coupes rases dans les forêts françaises aujourd'hui, et d'analyser plus précisément le processus de médiatisation des conflits en répondant aux questions suivantes : assiste-t-on à une augmentation des conflits liés aux coupes rases ? Où sont-ils localisés ? Comment les protagonistes de ces conflits font-ils connaître leurs causes et comment les médias relatent-ils ces revendications ? Est-ce que cette médiatisation influence les décideurs publics et participe de l'inscription des questions liées aux coupes rases à l'agenda politique ? Nous formulons plusieurs hypothèses : 1) par leurs actions de médiatisation multi-support et multi-scalaire et le renouvellement du cadrage interprétatif des coupes rases, les ONGE, rendent visibles des luttes locales qui peinaient jusqu'à présent à recueillir l'attention des médias, 2) cette médiatisation met à mal le statut traditionnel des OPF comme définisseurs primaires des enjeux forestiers, mais 3) la persistance de rapport de pouvoir asymétrique fait que cette médiatisation n'influence que partiellement les décideurs publics forestiers et leur programme d'action sectoriel. Pour répondre à ces questions et vérifier nos hypothèses, nous avons croisé une approche sociologique de construction des problèmes publics (Neveu, 2015) et une approche de mise à l'agenda politique (Nollet, 2009). Cette double approche analytique distingue différentes opérations qui permettent à un groupe social d'identifier un problème, de le mettre en récit, de l'argumenter, de faire connaître sa cause, de l'inscrire à l'agenda politique et *in fine* de faire évoluer les normes et les référentiels. Nous analyserons en particulier la façon dont les ONGE mobilisent deux outils de communication – la pétition en ligne et la presse quotidienne – pour faire connaître leurs revendications. Nous identifierons les facteurs clés qui permettent de capter l'attention des médias, d'améliorer la visibilité d'une cause et de l'inscrire à l'agenda. Nous verrons aussi qu'en repolitisant un geste sylvicole comme la coupe rase que les forestiers cantonnent à un acte purement technique, les ONGE renouvellent plus largement le débat social sur les modes de gestion forestière.

1. Tensions et conflits, médiatisation et mise à l'agenda politique, précision sémantique et analytique

2 L'analyse historique des contestations des coupes rases montre que la dramatisation des enjeux et l'intensité des protestations ont influé sur leur médiatisation (Deuffic *et al.*, 2024 a et b). Aujourd'hui encore, comme le notait Champagne (1991 :65), les journalistes sont attirés par des problèmes publics hors du commun, dramatiques ou émouvants, dignes de faire la « une des médias » ou, plus modestement dans notre cas, d'un article spécifique, dans une rubrique dédiée (pages thématiques « environnement » ou informations locales par exemple). Il nous paraît donc important de voir si les répertoires d'action, les débats actuels autour des coupes rases et la façon dont ils sont relayés par les médias relèvent de tensions, de controverses ou de conflits, et d'expliciter les différences entre ces trois notions. Un conflit peut être défini de façon générique comme un antagonisme entre individus ou groupes dans la société qui survient quand une décision ne peut être prise par les procédures habituelles (Rui, 2011). Il émerge quand la confiance entre les groupes en présence s'érode et que le contrat social qui les lie ne correspond plus aux attentes des uns et des autres.

Laslaz (2012 :160) caractérise de façon plus précise le conflit environnemental comme une opposition forte entre acteurs se traduisant par différents niveaux de violence (symbolique, verbale), déclenchée par un équipement ou une infrastructure (en projet ou réalisés) modifiant l'environnement familier (quotidien, hebdomadaire, saisonnier) des dits acteurs, exerçant des activités ou résidant à proximité. Le conflit se distingue des tensions qui se limitent à des manifestations distantes entre groupes sociaux (Torre *et al.*, 2016) ainsi que des controverses qui se caractérisent par une dispute empreinte d'un minimum de civilité entre pairs – typiquement des scientifiques – qui prennent à témoin une tierce partie (des médias, des citoyens) afin de les rallier à leur cause (Lemieux, 2007). Le conflit se caractérise également par des niveaux d'intensité variables. Certains se déroulent à bas bruit, sans visibilité ni accès aux arènes médiatiques et politiques, alors que d'autres sont manifestes et prennent la forme de campagnes de protestation, de pétition, de boycott, d'action en justice, etc. (Yasmi, 2006). Les conflits connaissent parfois des accès de violence tels que des dégradations matérielles ou la création de zones à défendre (ZAD) (Beauguitte, 2019 ; Egon et Laslaz, 2020). Le conflit est aussi un processus dynamique qui alterne entre des phases de paroxysme, d'accalmie et d'apaisement. Certains acteurs forestiers hésitent pourtant à qualifier les mobilisations contre les coupes rases de « conflit ». Ce terme connoté négativement dans la société française dérange. Il oblige à reconnaître l'existence d'une contestation, à admettre que « quelque chose » ne va pas de soi. Faut-il alors voir le conflit comme une situation à éviter absolument ou comme une opportunité d'aborder les sujets qui fâchent ? Durkheim et Parsons considéraient le conflit comme une pathologie de l'ordre social, un dysfonctionnement à réguler, alors que Simmel (2003) le voyait comme un moment positif, voire nécessaire pour faire évoluer les règles et les routines instituées. Suivant sa configuration et son issue, le conflit constitue donc à la fois une forme de résistance et un moteur du changement social, technique, économique, juridique et/ou politique (Bulle et Tarragoni, 2021). Cette dualité se retrouve à propos des conflits sur les coupes rases. Certains responsables d'OPF les interprètent comme une remise en cause de leur légitimité professionnelle, alors que d'autres les voient comme une opportunité de faire évoluer les référentiels techniques et juridiques. Dépassant le stade de la tension et de la controverse, ces oppositions et les registres d'actions mobilisés (manifestations, pétitions, destructions de matériels, actions en justice) nous amènent finalement à considérer la situation actuelle comme un conflit forestier que nous définissons comme une incompatibilité d'idées, de croyances, de comportements, d'intérêts, de désirs ou de valeurs parmi des individus ou des groupes évoluant au sein d'un même territoire qui s'affrontent verbalement, juridiquement ou physiquement à propos de méthodes de sylviculture, de leurs impacts écologiques et paysagers et plus largement de la place et du rôle des forêts dans les territoires.

3 Qualifier la situation de conflictuelle est une première étape, mais le conflit, en tant que problème public, n'existe vraiment que s'il est su et connu (Laslaz, 2012). Il nous faut donc examiner les conditions qui favorisent ou limitent la médiatisation des coupes rases. Hilgartner et Bosk (1988 : 54) rappellent que l'attention du public est une ressource rare, dont l'allocation se fait de manière compétitive au sein d'arènes publiques. Une médiatisation réussie passe souvent par un schéma narratif épique ou dramatique, cadré et porté par des entrepreneurs de cause ou des propriétaires de problèmes (Gusfield, 1981) qui amplifient et généralisent des phénomènes isolés et créent des figures repoussoirs ou empathiques susceptibles d'attirer l'attention du

public et des médias. Berthaut *et al.* (2009) rappellent aussi que l'attention des médias est portée par une logique économique et commerciale, certains sujets permettant soit de conserver un lectorat traditionnel de lecteurs captifs, soit de l'élargir à de nouvelles audiences. Comby (2009) montre ainsi que la rubrique environnement connaît une forte valorisation symbolique de la part des rédacteurs en chef depuis les années 2000. Si les enjeux environnementaux sont donc des sujets potentiellement « vendeurs », il rappelle cependant que ce sont les versions les plus aseptisées de l'environnement qui deviennent médiatiques ce qui jouerait en défaveur de sujets conflictuels comme les coupes rases. La mise en visibilité dépend enfin de la capacité de charge des arènes médiatiques et politiques, de la capacité des réseaux d'opérateurs qui portent ces problèmes à accéder et interférer dans plusieurs arènes en même temps et de l'existence d'une fenêtre d'opportunité politique où ces problèmes seront débattus en vue d'être résolus (Kingdon, 1995), etc. Dans le domaine forestier, le monopole de la définition légitime des problèmes a longtemps été détenu par les OPF (Kleinschmit et Sjöstedt ; Deuffic *et al.*, 2024), mais aujourd'hui la mise en récit est autant le fait des institutions forestières officielles que de porteurs de revendications comme les ONGE, les associations de riverains, voire de forestiers évoluant au sein de réseaux alternatifs, etc. Pour évaluer la capacité des différents protagonistes à faire connaître, voire imposer, leur manière de concevoir la question des coupes rases dans l'espace médiatique, nous avons retenu deux sources d'informations. Le premier est un média numérique. Vu la profusion des supports possibles, nous avons choisi d'inventorier les pétitions en ligne abordant la question des coupes rases en forêt. L'e-pétition est un outil simple d'accès qui, s'il rencontre son public, permet de faire connaître sa cause à moindres frais. Le second support médiatique retenu est un média traditionnel, en l'occurrence la presse écrite et en particulier la presse quotidienne régionale (PQR) et la presse nationale généraliste (PGN). Avec 20 millions de lecteurs, la PQR constitue un outil d'observation intéressant, puisque c'est en grande partie par son biais que l'information est mise à disposition de la population. Elle est le principal média de l'actualité locale et possède le quasi-monopole de diffusion de cette actualité sur son territoire (Torre *et al.*, 2016 : 13). L'inventaire des pétitions et des articles et l'analyse de leur contenu nous fourniront de premiers indices sur le niveau de médiatisation des coupes rases.

4 Si la presse et les supports de communication en ligne peuvent avoir un rôle d'amplification des problèmes publics, il ne faut pas, à l'inverse, surévaluer leurs effets. Les médias contribuent certes à l'amorçage, au cadrage, à la mise en visibilité et à l'inscription des problèmes publics à l'agenda politique (Garraud, 1991), mais ils n'influent pas toujours sur l'action des décideurs publics (Nollet, 2009). L'impact des médias sur les politiques publiques est notamment fonction de la façon dont le cadrage médiatique d'un problème public sert les intérêts des décideurs (Yanovitzky, 2002 ; Nollet, 2009). Mercier (2001 :1475) rappelle l'imperméabilité relative des décideurs publics aux effets d'information, même s'il décèle un effet de résonance provisoire susceptible de mobiliser l'action publique au moins à court terme. Cette sensibilité partielle des décideurs publics aux effets médiatiques amène Nollet (2009 : 16) à douter que l'exposition aux médias n'oriente fondamentalement les préférences et les décisions des acteurs publics. Le passage de l'agenda systémique (réclamé par les ONGE) à l'agenda institutionnel (liste des problèmes réellement pris en charge par les décideurs publics) peut alors ne se limiter qu'à des changements marginaux, voire à un rétrécissement de l'action publique. Nous verrons ainsi que si une médiatisation réussie facilite l'accès des ONGE aux arènes de discussion, l'accès privilégié des OPF aux instances

de décision donne à ces dernières un avantage comparatif pour influer sur les politiques forestières.

2. Les pétitions en ligne : faire nombre pour faire connaître sa cause

5 Lancer une pétition est un des premiers répertoires d'action permettant de faire connaître sa cause. Si le nombre de signataires et la force des arguments restent des facteurs clés du succès de ce mode d'action, nous verrons que le changement de support – du papier vers le numérique – offre de nouvelles perspectives de mise en visibilité, mais qu'il présente aussi des limites.

2.1. Des dynamiques pétitionnaires très variables

6 L'inventaire des pétitions relatives aux conflits sur les coupes rases a été effectué sur les deux principaux sites de pétitionnement en ligne en France (Changes.org et Mes opinions.org) sur la période 2015-2021[1]. Nous avons exclu les coupes relevant d'un défrichement (coupe suivie d'un changement d'usage du sol comme un projet d'urbanisation, d'installation photovoltaïque ou éolienne, etc.). Au final, nous avons retenu 69 pétitions abordant la question des coupes rases comme technique d'exploitation forestière suivie d'un renouvellement des peuplements forestiers. Ces 69 pétitions totalisent plus de 850 000 signatures. Ce nombre varie de 135 000 signatures[2] à moins de 5 000 pour plus des deux tiers des pétitions. Du point de vue de leur localisation (Figure 1), la région Île-de-France concentre à elle seule une quinzaine de pétitions. L'ancienneté et la récurrence des mobilisations constituent un premier facteur explicatif. Cette région est en effet l'objet de conflits forestiers depuis le XIXe. Portées à l'époque par une élite intellectuelle et artistique (Deuffic *et al.*, 2024a), les pétitions ont alors prouvé leur efficacité en contribuant à ériger les forêts franciliennes en hauts lieux paysagers, récréatifs et scientifiques (Nougarède, 2010). Les statuts de protection – réserves artistiques (1853) et biologiques (1953), réserves de biosphère (1998), forêts d'exception (2008) – se sont accumulés, complexifiant les opérations forestières sur le plan technique et réglementaire. L'urbanisation a aussi rapproché les zones d'habitat et de loisirs des espaces boisés, démultipliant les zones de contact, mais aussi de friction potentielle entre forestiers et usagers. Fréquentées par plus d'un Francilien sur deux (Viavoice et ONF 2022) et érigées en poumon vert de la capitale et paradigme de la nature, les forêts d'Île-de-France sont aujourd'hui sous la vigilance constante d'associations de protection des forêts parfois anciennes comme l'Association des amis de la forêt de Fontainebleau (créée en 1907), de Rambouillet (1959), Saint-Germain (1973), etc. Ces associations historiques sont aujourd'hui rejointes et parfois débordées sur le plan revendicatif par de nouveaux collectifs de riverains et d'usagers comme ceux de la forêt de Meudon (2017) ou de Sénart (2020) dont la création a été rapidement suivie d'appel à pétition en vue de protéger non plus seulement la qualité des paysages et le cadre de vie, mais aussi la biodiversité, la qualité de l'eau, etc.

Figure 1. Localisation des pétitions contenant le terme coupe*rase* et forêt* entre 2015 et 2021

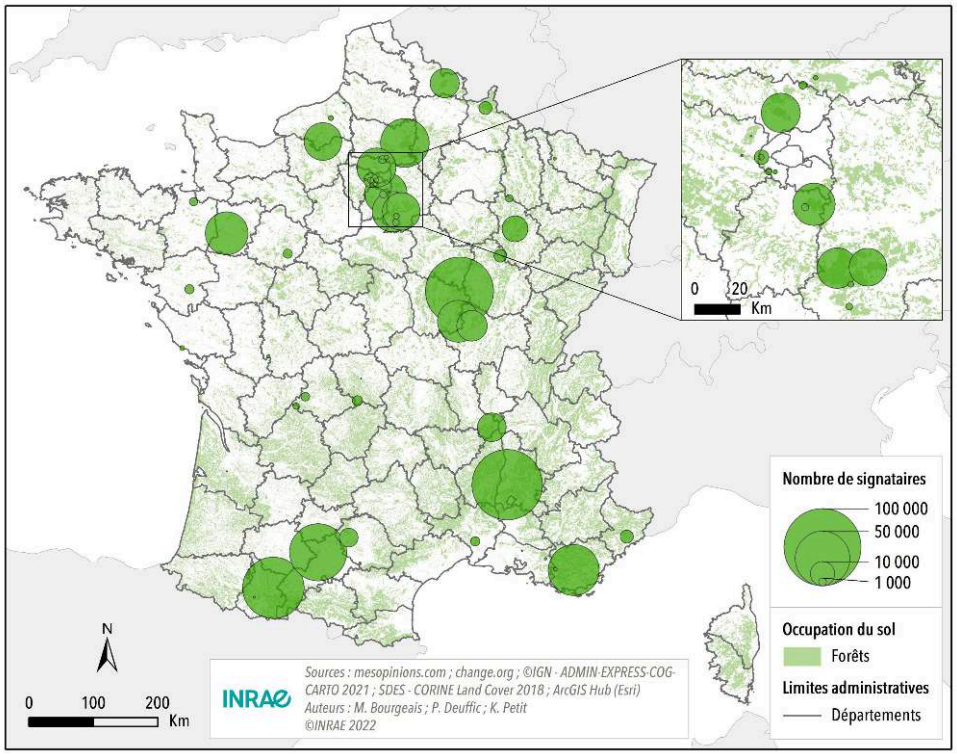

Sources : mesopinions.com ; change.org ;© IGN - ADMIN EXPRESS - COG CARTO, 2021 ; SDES - CORINE LAND COVER, 2018 ; ArcGIS Hub (Esri)
Auteurs : M. Bourgeais ; P. Deuffic ; K. Petit © INRA, 2022

7 Le Morvan et les Pyrénées sont deux autres territoires où l'e-pétitionnement est actif. Si la densité de population y est moindre, ces territoires présentent des configurations forestières particulières. Le Morvan a connu une vague d'enrésinement importante dans les années 1960-1970. Ces peuplements arrivent aujourd'hui à maturité, augmentant d'autant la probabilité d'être exploités. Ces deux territoires sont aussi au cœur de la réorientation des politiques publiques forestières qui prônent une augmentation des volumes de récolte de 20 % pour la période 2016-2026 afin d'alimenter la filière bois. Deux projets d'installation de scieries – Florian dans les Pyrénées et Erscia dans le Morvan – ont ainsi cristallisé les oppositions et motivé le lancement de pétitions dénonçant « *un désastre écologique* » et « *une aberration économique* [...] *les scieries du département, déjà en difficulté, ne pouvant pas supporter la concurrence déloyale auxquelles elles seront soumises* ». À la différence des associations franciliennes, les collectifs de ces territoires se sont formés récemment comme Autun Morvan écologie créé en 1989 ou SOS forêts Pyrénées en 2019. Ces collectifs sont essentiellement composés d'habitants, mais regroupent aussi ponctuellement des associations altermondialistes ou de défense des droits sociaux.

2.2. L'e-pétitionnement, force des relais et illusion du nombre

8 Sur le plan de la dynamique temporelle, trois quarts des pétitions recueillent la moitié des signatures dans les trois premières semaines. Les premiers signataires sont souvent très proches du territoire concerné. Cet ancrage local favorise une mobilisation de

proximité – physique (en se retrouvant, par exemple, lors de manifestations de terrain). Puis le cercle des signataires s'élargit souvent au-delà de la situation locale (Egon et Laslaz, 2020). La caractérisation sociologique des signataires reste cependant difficile car, hormis leur lieu de résidence, nous ne disposons d'aucun élément individualisé comme le sexe, l'âge ou la profession. Legris et Matuszewicz (2020 : 53) montrent toutefois que les pétitionnaires relèvent de trois catégories : les individus dits « insérés dans des réseaux politisés » qui signent des pétitions sur des thématiques spécialisées, les individus « consommateurs » de pétitions qui signent beaucoup de pétitions, mais sans viser de thématiques spécifiques, les individus « insérés dans des réseaux locaux » qui signent peu de pétitions et privilégient les mobilisations locales de terrain. Malgré le détachement théorique de tout ancrage spatial offert par le numérique, le territoire demeure un espace privilégié pour ancrer les mobilisations (Comby et Dubuisson-Quellier, 2023). Les pétitions émanant de petits collectifs situés dans des territoires à faible densité de population restent en effet dépendantes de réseaux concrets, déterminés par les contraintes de proximité. La pétition sur le bois de Narcy en Haute-Marne (Figure 2) recueille certes plus de signatures (n = 900) que d'habitants de la commune (n = 220), mais ce chiffre demeure modeste. Les réseaux virtuels ne remplacent donc pas les réseaux physiques, mais s'y articulent comme un espace de mobilisation supplémentaire, avec des coûts de communication moindres.

Figure 2. Exemple de dynamique de la diversité des outils utilisés pour faire connaître la pétition « NON au projet de coupes rases à Narcy (Haute-Marne) »

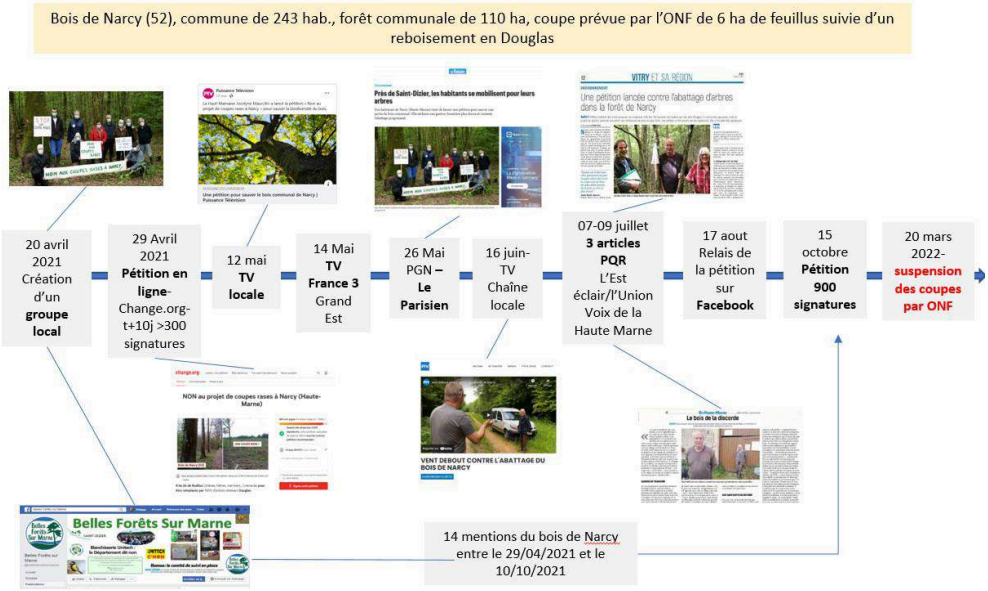

source : change.org, Europresse, Facebook

9 Pour que cette double logique de « territorialisation » (locale) et de « déterritorialisation » (régionale, nationale) fonctionne, l'objet de la pétition doit dépasser le syndrome Nimby et permettre une lecture en termes d'intérêt général résumé sous l'acronyme Nina (Ni Ici, Ni Ailleurs) (Legris, et Matuszewicz, 2020 : 63 *sq.*). Dans le cas des coupes rases, cela consiste à invoquer la défense de la biodiversité, la préservation de l'eau, des sols et des paysages, tant au niveau local que national. La pétition portée par l'association Adret Morvan[3] demande ainsi localement « *l'arrêt du projet Erscia (Méga-scierie/incinérateur) qui va mettre en péril le patrimoine forestier du*

Morvan », mais en appelle également au niveau national au « *vote d'une loi pour permettre une gestion pérenne des bois et forêts françaises* ».

10 La réussite d'une pétition tient donc à plusieurs facteurs. Cela passe par l'articulation d'une stratégie en ligne et hors ligne, qui commence par la création d'un collectif local en faveur de la sauvegarde d'une forêt au nom de l'intérêt général, par le recueil de signatures physiques à l'échelle locale, par la création d'un site Internet et le choix du site de pétitionnement (certains sites mettent en avant les pétitions les plus signées ou les plus récentes, d'autres renvoient vers des pétitions similaires). Les entrepreneurs de cause peuvent aussi avoir recours à des répertoires d'action à caractère spectaculaire, festif ou émotionnel pour lancer ou relancer l'action à l'image de l'action consistant à réunir plus de 500 personnes pour visualiser un « Stop » géant sur un parterre de coupe organisée en 2019 par les collectifs Canopée Forêts Vivantes et SOS Forêt. Ils peuvent aussi lancer des invitations de la PQR et des chaînes de radio et TV locale à une « conférence de presse » à l'occasion d'une date butoir (fin d'une enquête d'utilité publique, démarrage d'un chantier d'exploitation forestière, vote de subventions publiques pour des projets forestiers), à la diffusion de la pétition sur des sites « amis » ou *via* des médiactivistes (leaders d'opinion, influenceurs[4]). La plupart des sites qui dénoncent les coupes rases sont ainsi interconnectés et relayent l'existence de pétitions voisines à l'image de la pétition « Touche pas à ma forêt », que pas loin de 20 associations locales pyrénéennes vont diffuser dans leurs propres réseaux. Cette mise en relation démultiplie la circulation des informations entre groupes sociaux et conforte leurs membres autour d'un même socle de valeurs et d'opinions. La baisse des coûts de communication et de coordination en ligne favorise ces nouvelles formes « d'actions connectées » où des citoyens plus ou moins organisés construisent un projet politique sans pour autant développer une infrastructure organisationnelle stable de type associatif par exemple (Legris et Matuszewicz, 2020). La signature de pétitions permet une forme de citoyenneté critique numérique d'acteurs souvent invisibilisés, voire jamais invités dans les débats publics, mais dont l'agrégation peut faire évoluer les rapports de force. Comme le souligne Kotras[5], « *Internet est un espace privilégié pour les gens qui ne peuvent pas faire circuler leurs idées, car personne ne peut les empêcher de parler* ».

3. La presse : mise en visibilité locale, montée en généralité nationale

11 Vu le potentiel d'audience offert par une pétition en ligne, les entrepreneurs de cause abandonnent-ils pour autant l'idée de faire connaître leur cause dans des médias traditionnels comme la presse écrite ? Pour répondre à cette question, nous avons effectué une recherche dans la base de données Europresse qui référence les articles publiés dans l'ensemble de la presse quotidienne régionale (PQR) et la presse généraliste nationale (PGN) française. Comme pour les pétitions, nous avons fait une recherche avec les mots clés « coupe* rase* » et « forêt » ainsi que « déchets nucléaires » sur la période 2000-2023, puis nous avons analysé l'ensemble des articles publiés en 2021. Le thème des déchets nucléaires a été choisi afin de repérer d'éventuels artéfacts liés à un meilleur archivage des titres de la presse écrite au cours du temps et mieux identifier les pics de médiatisation.

3.1. Dynamique et localisation des publications dans la presse écrite

12 Si la PQR et la PGN traitent des conflits sur les déchets nucléaires tous les cinq ans environ, les articles sur les coupes rases ont une période de retour de l'ordre d'une vingtaine d'années au moins. Lors des mobilisations contre les coupes rases dans les années 1970 (Moriniaux, 1997 ; Deuffic *et al.*, 2024b), les pics médiatiques étaient localisés dans l'espace (Île-de-France, Orne, Aude) et dans le temps (1973-1974). Ces mobilisations ont donné lieu, en l'état actuel de nos recherches, à quelques dizaines d'articles tout au plus. En revanche, sur la période 2000-2023, on recense 3 390 articles ayant pour thème les coupes rases. Nous observons une présence médiatique à bas bruit avec 40 articles par an en moyenne entre 2000 et 2010, plus de 100 articles à partir de 2013 et enfin une hausse significative à partir de 2015 qui atteint 483 articles en 2023 (Figure 3).

Figure 3. Dynamique médiatique des conflits sur les coupes rases et les déchets nucléaires dans la presse écrite (2000-2023)

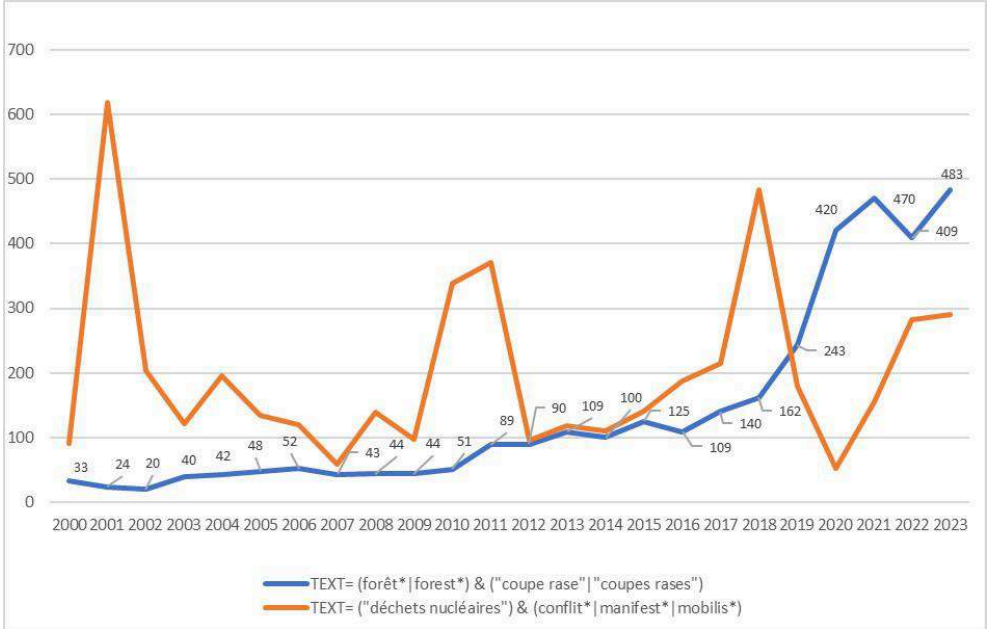

Source : Europresse et auteurs

13 L'analyse des articles publiés en 2021 montre que la question des coupes rases est abordée par la presse à peu près dans toutes les régions (Figure 4). Alors que peu de pétitions ont été lancées dans le Limousin, le massif landais ou la Dordogne, ces trois territoires font l'objet d'une couverture médiatique par la presse écrite importante. Pour le Limousin, cela s'explique par une mobilisation de collectifs tels que le Syndicat de la montagne limousine ou Forêt vivante qui dénoncent les mêmes problématiques que dans les forêts morvandelles (exploitation de bois feuillus, par coupes rases souvent suivies d'enrésinement, développement du bois énergie). Pour le massif landais, le nombre d'articles tient à des événements conjoncturels comme des coupes de feuillus en zone Natura 2000, mais aussi au soutien des OPF à la coupe rase présentée dans certains articles comme une pratique traditionnelle au « *fondement de notre exploitation forestière* » et dont l'interdiction entraînerait « *la disparition des entrepreneurs de travaux forestiers, des entreprises chargées de l'entretien et des industriels du bois* »[6]. En

Dordogne, ce sont les coupes sanitaires dans les forêts de châtaigniers qui suscitent des conflits au point d'entraîner la création du collectif SOS forêt Dordogne en 2021. Malgré des taux de boisements peu élevés, de nombreux articles sont aussi publiés dans l'ouest de la France, où la question des modes de régénération et le passage à la futaie irrégulière sont de plus en plus débattus. En revanche, peu d'articles ont été publiés en 2021 dans le Sud-Est (Paca et Alpes). Dans cette région, les conflits ne portent pas tant sur les coupes rases réalisées dans le cadre d'un renouvellement des peuplements que sur les défrichements liés à des projets de parcs photovoltaïques. Dans tous les cas, articles et pétitions s'avèrent complémentaires, la plupart des cas de coupes rases dénoncées par des pétitions faisant aussi l'objet d'articles dans la PQR. Une synergie se crée entre les deux types de supports médiatiques, la pétition suscitant souvent la curiosité des journalistes.

Figure 4. Localisation des articles de presse sur les coupes rases en forêt publiés en 2021 dans la PQR et la PGN

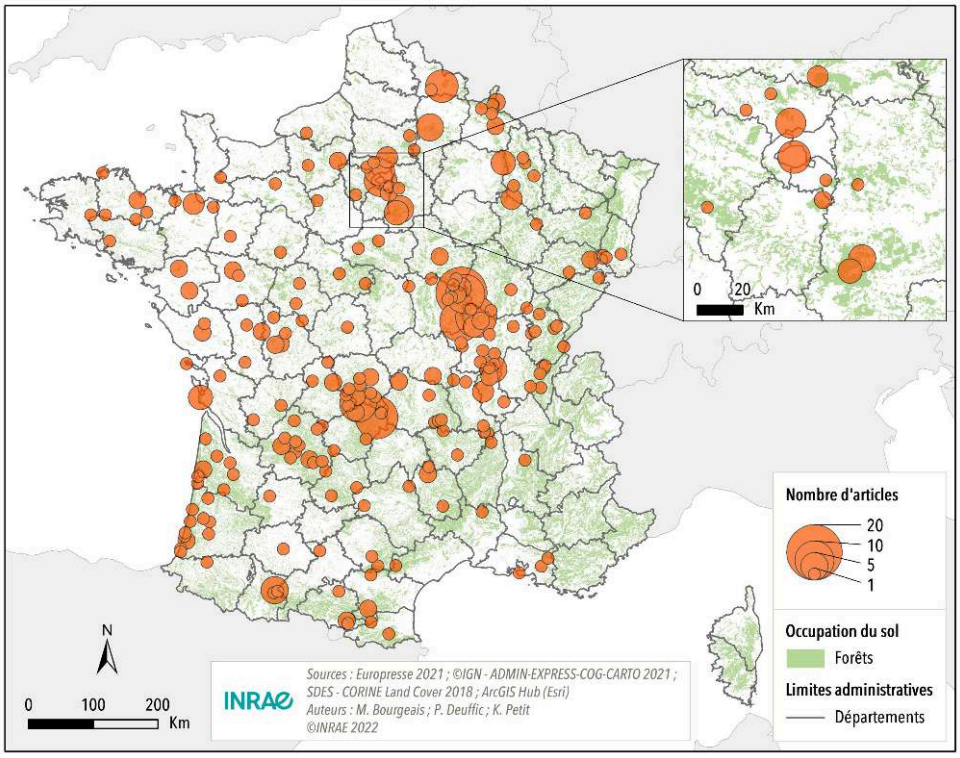

Sources : Europresse, 2021 ;© IGN - ADMIN EXPRESS - COG CARTO, 2021 ; SDES - CORINE LAND COVER, 2018 ; ArcGIS Hub (Esri)
Auteurs : M. Bourgeais ; P. Deuffic ; K. Petit © INRA, 2022

14 Que les surfaces de coupe rase aient augmenté ou pas dans ces différents territoires importe assez peu. Comme le rappelle Neveu (2015 : 157), l'attention des médias n'est pas forcément corrélée aux indicateurs du « monde réel ». Une forme de mimétisme et de réaction en chaîne peut expliquer la mise en visibilité des conflits liés aux coupes rases, d'où le sentiment exprimé par les professionnels de la filière forêt-bois d'un « emballement médiatique ». Mais, contrairement à des thématiques généralistes (sécurité, chômage, etc.) fixées à l'agenda médiatique par les grands journaux de référence de la PGN et sur lequel se calent les journaux de la PQR, c'est le phénomène inverse qui opère avec les coupes rases. La PQR s'est d'abord saisie de cette

question à l'image des journaux *Sud-Ouest*, *La Montagne* ou le *Journal de Saône-et-Loire,* puis cette thématique est remontée jusqu'aux grands médias nationaux (*Le Monde*, *Le Parisien*, *Libération*) (Figure 5). La plupart des cas de coupes rases dénoncées par des pétitions font ainsi l'objet d'articles dans la PQR, seuls les cas situés en Île-de-France et dans le Morvan parvenant à être publiés dans la PGN.

Figure 5. Liste des journaux de la PQR et la PGN ayant publié au moins deux articles sur les coupes rases 2021

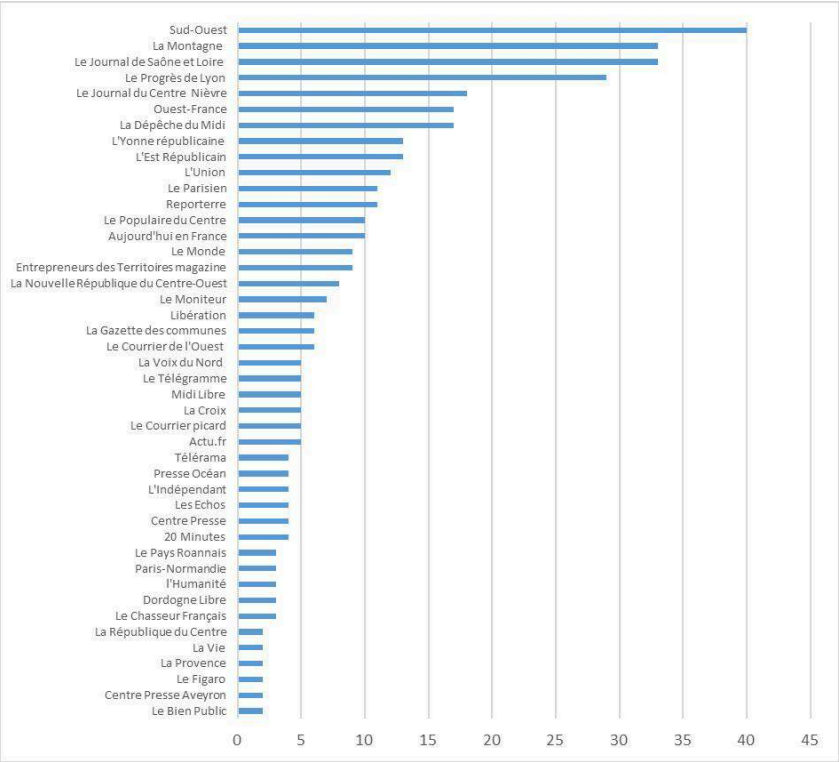

Source : Europresse

15 La logique sociale qui expliquerait la valeur donnée à l'information par les journalistes reste cependant assez floue. Théoriquement, les médias relaient des sujets censés retenir l'attention du public. Si l'agenda médiatique de la presse dépend de la rentabilité économique de certaines rubriques plus vendeuses que d'autres (Berthaut *et al.*, 2009), cela est plus difficile à affirmer dans le cas de la rubrique environnement. Celle-ci a certes gagné en visibilité et participe de la survie économique de la presse écrite (Comby, 2009), mais les conflits sur les coupes rases font rarement l'objet de titres à la première page des journaux. Seul le *Journal de Saône-et-Loire* a consacré un dossier approfondi à ce sujet constitué d'une dizaine d'articles diffusés sur plusieurs semaines en 2021. La plupart du temps, les articles sur les coupes rases paraissent de manière aléatoire et sont souvent inscrits dans les pages locales et, au mieux, à la rubrique « environnement » ou « agriculture ». La PQR rend ainsi compte des coupes rases, mais sous certaines conditions : un effet d'aubaine (absence d'autres problématiques qui permet de faire passer ce sujet), un schéma narratif accrocheur (une coupe rase dans un site emblématique), la présence de figures/objets repoussoirs (des abatteuses, des ornières, des déchets, etc.), de leaders ou de victimes suscitant de l'empathie ou de la compassion (une espèce protégée, des habitants du

lieu, etc.). La valeur qu'attribue le journaliste aux communiqués de presse est aussi liée au profil et à la légitimité supposée de son auteur. L'ONF incarne ainsi souvent la forêt et le forestier aux yeux du public et des journalistes, aux dépens d'autres OPF qui peinent à s'imposer comme des interlocutrices légitimes. L'attention des journalistes est aussi liée à la nature et au nombre de personnes présentes à un événement. Une manifestation sur site comme L'Appel pour des forêts vivantes attire plus l'attention d'une rédaction qu'un communiqué de presse sur une opération de reboisement, même expérimentale ou « innovante ». L'influence de best-sellers, de reportages ou de films grand public sur la forêt est souvent évoquée pour justifier la publicisation des coupes rases. Si ces sources permettent aux journalistes de faire un lien entre une information locale et une problématique plus générale, elles sont, eu égard aux centaines d'articles publiés, proportionnellement assez peu citées par les journalistes de la PQR et de la PGN.

3.2. Veiller à l'équilibre des points de vue

16 Une fois l'attention des journalistes captée, comment ceux-ci rendent-ils compte de l'événement ? Certaines OPF accusent les journalistes de sympathie, voire de connivence avec les ONGE et d'exagérer la réalité des problèmes. La mise en cause de l'objectivité des journalistes est un argument classique (Gauthier, 1991), mais elle ne résiste pas vraiment à l'analyse textuelle quantitative que nous avons effectuée sur le corpus des 410 articles publiés en 2021[7]. L'analyse multivariée et la classification ascendante hiérarchique permettent d'observer une organisation selon deux axes structurants et de partitionner nettement le corpus en cinq classes (Figure 6). Les deux axes participent à 82 % de l'inertie totale du corpus. Le premier, en abscisse, oppose aux discours des acteurs de la filière bois des discours relatifs aux coupes rases liées à des problèmes sanitaires et aux renouvellements des peuplements forestiers. Le second axe en ordonnée oppose les discours des propriétaires, des gestionnaires forestiers et des acteurs du territoire à ceux des associations de protection de la nature.

Figure 6. Ordination et classification des mots du corpus « Coupes rases dans la PQR » dans l'Analyse des correspondances multiples sur le plan factoriel des axes 1 (horizontal) et 2 (vertical)

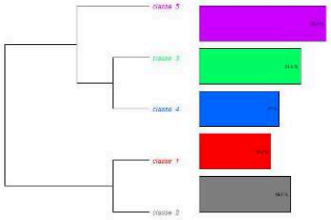

Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4	Classe 5
ARBRE	ARBRE	FORESTIER	COMMUN	TERRITOIRE
SOL	SOL	ONF	PARC	ETAT
EPICEAS	COUPER	TRAVAIL	MORVAN	BIODIVERSITE
INSECTE	RASER	COMMUN	VENIR	BOIS
SCOLYTES	PARCELLE	TECHNICIEN	NATURE	METTRE
SECHERESSE	ESSENCE	PRIVE	ASSOCIATION	FRANCE
RECHAUFFEMENT	CHENE	PROPRIETAIRE	HABITANT	PRIVOIR
ATTAQUE	PLANTER	NATIONAL	COLLECTIF	CARBONE
MALADIE	RESINEUX	GESTION	SAUVAGE	FRANÇAIS
SCOLYTE	PIN	DEPARTEMENT*	CITOYEN	ENVIRONNEMENT
OISEAU	PLANTATION	TERRITOIRE	VILLAGE	ENTREPRISE
FAUNE	FEUILLU	PLAN	SAUVER	CLIMAT
CHAMPIGNON	ALLER	PARC	PETITION	RESSOURCE
SEC	PEUPLEMENT	MAIRE	MOBILISATION	PROTECTION
ANIMAL	DOUGLAS	OFFICE	LAROCHEMILLAY	LOI
MORT	JEUNE	GERER	MANIFESTATION	PROJET
FLORE	POUSSER	ETAT	FILM	VILLE
SANGLIER	FUTAIE	DOMANIAL	MILITANT	SOCIETE
RAVAGEUR	REGENERATION	AUTORISATION	MELLEVACHES	OBJECTIF
ARGONNE	BIODIVERSITE	PROPRIETE	APPEL	FILIERE
MORMAL	METRE	CNPF		EUROPEEN
VERDUN	REPLANTER	DOMANIALES		STRATEGIE
PAPILLON	IRREGULIER	COOPERATIVE		METROPOLE
	CHATAIGNIER	MAIRIE		ASSEMBLEE
	SAPIN	CONSEIL		TRANSITION
	SYLVICULTURE	FRANEYLVA		INTERNATIONAL
	ADAPTER	CONSEILLER		GOUVERNEMENT
	PLANT	ADMINISTRATIF		ENERGETIQUE
	MONOCULTURE	EXPERIMENTATION		LABEL
	MARITIME	MUNICIPAL*		CERTIFICATION
	TAILLIS	REGIONAL*		CATTELOT
	REBOISEMENT	GESTIONNAIRE		LAURE
	REGULIER	CRPF		PUBLICITE
	ECLAIRCIR	PNR		GAZ
	REMPLACER			BUSINESS
	MELANGE			COMMUN
	BOULEAU			
	CHARME			
	SYLVESTRE			
	SEMIS			
	REPLANTATION			
	SESSILES			
	GRAINE			
	VARIETE			
	MALFORESTATION			

17 Les cinq classes de discours identifiés montrent une distribution relativement équilibrée des classes de discours. La classe 1 (15,2 % du corpus) aborde la question des coupes rases sous l'angle des problèmes sanitaires et notamment des attaques de scolytes consécutifs aux sécheresses dans les peuplements d'épicéas des forêts de l'est de la France en Argonne et à Verdun et des dépérissements du frêne commun lié à la chalarose en forêt de Mormal. Cet article du *Parisien* rapporte ainsi le témoignage d'une responsable du service forêt de l'agence Île-de-France de l'ONF expliquant : « *La forêt de Montmorency subit la crise sanitaire la plus forte de son histoire* [...]. *On est dans un chantier qui consiste à venir traiter la maladie en coupant des zones entières malades, en laissant d'autres endroits en repos et en implantant le futur de la forêt* » [...]. *Les arbres malades sont remplacés par d'autres essences comme les chênes ou tilleuls par exemple*[8] ».

18 Alors que le corpus sémantique de la classe 1 donne le sentiment que la coupe rase est inéluctable, le corpus de la classe 2 (19,4 % du corpus) présente les différentes options sylvicoles possibles. Les principes de gestion en futaie régulière ou irrégulière, de transformation de peuplements feuillus (hêtre, chêne, taillis de châtaignier ou de charme) en plantations résineuses (sapin de Douglas, pin maritime), de gestion durable et de planification des travaux de reboisement) y sont présentés de manière plutôt équilibrée. Les justifications des coupes rases par les représentants des OPF sont souvent reprises *in extenso* par les journalistes à l'image de ce témoignage de directeur de coopérative forestière pour qui la coupe rase ne serait pas « *quelque chose d'anti-naturel, contrairement à ce que l'on peut croire. Quand on fait ça, c'est dans une perspective de renouvellement. C'est obligatoirement reboisé*[9] ». Mais les journalistes rendent aussi compte d'options techniques diamétralement opposées évoquées par des associations environnementales, voire des forestiers comme ce technicien de l'ONF de l'ouest de la

France qui sent bien que « *l'opinion est plus sensible qu'avant à ces sujets* [...], *mais aujourd'hui, la gestion des forêts évolue. Principal changement du nouveau plan de gestion : le passage d'une exploitation en "futaie régulière"* [...]*" à une futaie irrégulière"* [...] *L'idée est de raisonner arbre par arbre, avec des opérations ciblées sur une parcelle,* assure le technicien ONF. *On veut éviter les coupes rases*[10] ».

19 La classe 3 (21 % du corpus) porte sur les acteurs de la gestion forestière publics et privés, et leurs relations avec les collectivités territoriales ou l'État. Le Morvan constitue un exemple typique de ces relations tendues entre acteurs du territoire autour des coupes rases, comme le rappelle cet article sur les batailles juridiques opposant les élus locaux à l'État : « *Le parc naturel régional du Morvan s'engage également, en cas de refus ou de silence gardé par les membres du gouvernement pendant plus de deux mois, à aller jusqu'au Conseil d'État. L'objectif n'est pas d'interdire pour interdire, mais de pouvoir ouvrir le dialogue pour aller vers des pratiques plus vertueuses,* justifie Sylvain Mathieu [président du PNR Morvan]. *Les autorités doivent être en mesure de s'opposer à une opération si les conséquences sur l'environnement sont fortes*[11] ». Le corpus de la classe 3 renvoie aussi aux expérimentations mises en place par les centres techniques des OPF pour tenter d'atténuer certains impacts des coupes rases comme « *limiter les tassements, grâce au respect des cloisonnements (y compris lors d'une coupe rase), à la gestion des rémanents qui aident à la portance de ces chemins d'accès, et à la transmission des informations afférentes*[12] ». Le corpus sémantique de la classe 3 contient enfin de nombreux termes liés à la problématique du renouvellement des peuplements et notamment la notion d'îlots d'avenir portée par l'ONF qui permettent « *d'étudier le comportement de nouvelles essences sur différents sols*[13] ».

20 Le corpus de la classe 4 rend essentiellement compte des discours portés par les ONGE et il est loin d'être le plus important (17 %), comme l'affirment pourtant certains représentants des OPF. Ce corpus est axé sur la protection et la défense de la nature, la notion de commun, sur les mobilisations d'habitants et de citoyens, dans des territoires spécifiques comme le plateau de Millevaches ou dans le Morvan, en particulier à Larochemillay où les manifestations ont été abondamment couvertes par la presse en 2021. Cet extrait du journal *Libération* donne un aperçu sur des procédés rhétoriques – dénonciation des faits, dramatisation des événements, amplification des oppositions – utilisés pour rendre compte des mobilisations contre les coupes rases : « *C'est ici, à Larochemillay, que plus de 600 personnes, d'après les gendarmes, se sont réunies ce samedi afin d'alerter sur les menaces qui pèsent sur ce site classé zone Natura 2000* [...] *La crainte ? Qu'une partie des feuillus originels soient coupés à blanc, c'est-à-dire abattus, pour y implanter une monoculture de résineux, généralement de Douglas, un bois d'œuvre qui sert notamment pour les constructions* lance Paulina. *Autour d'elle, on lit des pancartes "On ne va pas se laisser abattre", "Non à la forêt usine à bois", "Aux arbres citoyens"*[14] ».

21 La classe 5 est la plus représentée avec 27 % du corpus. Elle est centrée sur la filière forêt-bois et la dimension nationale et européenne des politiques de l'environnement et de l'énergie. Le corpus décline le bois comme une ressource à exploiter pour alimenter un marché de la construction, des chaufferies bois en vue d'assurer la transition énergétique. Cet article de la *Gazette des communes*[15] rappelle ainsi le contexte politique dans lequel s'inscrit l'augmentation actuelle de la récolte de bois : « *La programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) prévoit + 40 % de bois-énergie entre 2017 et 2028. Est-ce un danger pour la forêt ? « On ne récolte que 50 % de l'accroissement naturel des forêts. Les chaufferies bois des collectivités fonctionnent en circuit court, parfois grâce au bois d'élagage. Par ailleurs,*

l'éclaircissement des forêts contribue aussi à la lutte contre les incendies », rassure Guillaume Perrin, chef du service réseaux de chaleur à la FNCCR[16]. D'un problème localisé touchant le quotidien des habitants, la problématique des coupes rases se retrouve imbriquée – mais aussi diluée – dans un débat plus large sur l'avenir industriel de la filière bois ou la politique énergétique et climatique nationale et européenne. Si cette redéfinition du problème au nom de l'intérêt général et de grands principes économiques permet aux OPF et aux acteurs économiques dominants du champ de « prendre de la hauteur », mais aussi de faire diversion, elle ne répond pas aux problèmes soulevés localement par les opposants aux coupes rases.

22 Cette première analyse montre donc que les médias reprennent de manière plutôt équilibrée les cadres interprétatifs proposés par les ONGE comme ceux des acteurs de la filière forêt-bois. Contrairement à d'autres problèmes publics comme le chômage ou la délinquance que les définisseurs primaires peuvent cadrer de façon prépondérante grâce à la production et la mise à disposition de statistiques et d'indicateurs, personne n'a vraiment le monopole de la définition des coupes rases. L'expertise CRREF (Coupes rases et renouvellement des peuplements forestiers en contexte de changement climatique, Landmann *et al.*, 2023a) propose elle-même une dizaine de définitions possibles de la coupe rase. Elle n'en retient finalement qu'une seule, tout en admettant que « *les ONGE ou le public puissent trouver insuffisante la définition retenue* » (Landmann, 2023b), ce qui laisse ouverte la possibilité de lutte définitionnelle entre protagonistes du débat. Comme pour les chômeurs dont le nombre varie selon les catégories retenues, les surfaces annuelles de coupe rase oscillent entre 69 000 et 200 000 ha selon les définitions (Mermoz *et al.*, 2024). Enfin, l'agrégation de ces données au niveau national produit une image décontextualisée qui peine à rendre compte du vécu des opposants aux coupes rases. L'invariance des échelles sans déformation fonctionne alors comme un mythe, voire un instrument de domination (Bensaude-Vincent et Hoquet, 2022), ce qui se passe au niveau local – par exemple 4 ha de coupe – n'étant ni un modèle réduit ni un simple rapport homothétique de ce qui a lieu au niveau global – 0,4 % de coupe rase annuelle au niveau national. Les habitants des territoires opposent à l'abstraction du taux annuel de coupe et à son indifférence aux situations locales, la diversité des effets induits par ces changements d'échelle, leur ancrage dans la vie réelle et leur cadre de vie quotidien. Outre l'absence de définisseurs primaires forts dans le cadrage du problème, l'équilibre dans la couverture médiatique s'explique aussi par le positionnement particulier des journalistes au sein de la PQR. Partant du principe que les problèmes écologiques drainent des conflits sociaux et politiques et tendent à avoir « mauvaise presse » (Comby, 2009 : 176), les journalistes de la PQR couvrent avec prudence les mobilisations dont les acteurs et les cibles sont tous deux ancrés dans l'espace local. Outre l'injonction morale à l'objectivité, ils le font aussi par crainte de prendre parti et parce qu'un principe essentiel de la PQR est de rapporter et de valoriser un « nous territorialisé » plutôt que d'insister sur les déchirements provoqués par ces conflits, voire de les accentuer (Neveu, 2015 : 173). Cette prudence des journalistes de la PQR s'explique aussi par leur dépendance aux sources (Neveu, 2003 : 444). Sous couvert d'équilibrer les points de vue, les journalistes évitent de susciter de la réprobation de la part de leurs informateurs, ce qui conforte à l'occasion leur relation de confiance, mais aussi de dépendance mutuelle (Berthaut *et al.*, 2009). Sinon, le rappel à l'ordre de la part des organisations dominantes du secteur peut être brutal. Il peut prendre la forme d'intimidations, lors de prises de vue en forêt ou d'articles à charge dans la presse

professionnelle, voire de changement d'affectation du journaliste dans une autre rubrique. Dans son bulletin mensuel, le syndicat des sylviculteurs du Sud-Ouest a instauré une rubrique intitulée le « fadet revêche » qui dénonce régulièrement et parfois *ad nominem* les acteurs qui critiquent les actions de la filière. Un article du correspondant « environnement » du journal *Sud-Ouest* a ainsi été qualifié de « *mensonge éhonté* [...] *signe d'une ignorance crasse* [...] *indigne de la qualité du deuxième quotidien régional le plus diffusé de France et donc particulièrement suspect*[17] ». De fait, le traitement des enjeux forestiers par les journalistes responsables de la rubrique « agriculture » souvent en charge des questions forestières ou « économie » est beaucoup moins critique sur la question des coupes rases que celui de leurs collègues chargés de la rubrique « environnement ». Si ces pressions poussent à une euphémisation, voire une dépolitisation des conflits environnementaux dans la PQR (Comby, 2009), c'est moins le cas dans des revues spécialisées en environnement (*Reporterre*) où les journalistes revendiquent leur engagement politique pro-environnemental.

3.3. Dramatiser la coupe rase pour retenir l'attention des médias

23 Une lecture qualitative des articles de presse montre aussi des stratégies d'exposition des faits et des points de vue différentes selon le profil de l'interviewé (ONGE ou OPF). Concernant le narratif mobilisé pour susciter l'attention, Michelson et DeMora (2021) montrent qu'une formulation négative d'un événement attire plus l'attention qu'une formulation neutre, voire positive. L'objectif est d'ébranler les cadres interprétatifs classiques des adversaires tout en s'assurant que les siens soient repris par les médias. Les éléments de langage de la classe 1, plutôt portés par les forestiers, tendent à justifier « *le recours à la coupe rase par l'urgence sanitaire* », alors que ceux de la classe 4, qui émanent des ONGE, visent à faire passer l'idée que « *la coupe rase est une aberration écologique* ». Le recours au vocabulaire de l'urgence, de la dramatisation ou, à l'inverse, de l'humour peut être un moyen efficace d'attirer l'attention du journaliste comme du public. Si l'argument de l'impasse sanitaire répond plutôt bien à certains de ces critères, celui de la coupe rase semble mieux correspondre aux attentes « scénaristiques » des journalistes. La taille des coupes et leurs impacts visuels immédiatement perceptibles ne nécessitent pas un décodage interprétatif complexe comme celui du dépérissement dont il est parfois difficile d'expliquer quand et où il commence (Brahic *et al.*, 2022). La dimension émotionnelle du schéma narratif de la coupe rase en fait aussi un sujet facile à présenter. Les coupes rases et les enrésinements sont des symboles visibles de l'intensification des méthodes de sylviculture et se trouvent résumés en un seul terme à la rhétorique très efficace : la « *malforestation* ». La définition proposée par ce président d'une ONGE périgourdine est ainsi reprise *in extenso* dans cet article de *Sud-Ouest* : « *La malforestation se manifeste par des coupes rases effectuées à l'aide d'engins d'abattage surdimensionnés, par des défrichements déstructurants suivis de travaux du sol inadaptés et se finit par des enrésinements massifs*[18] ». Ce terme volontairement englobant, quoique flou, permet de dénoncer pêle-mêle la perte de biodiversité forestière, la fermeture des paysages, la disparition des forêts anciennes, etc. Les ONGE interrogent enfin la sincérité de l'engagement environnemental des acteurs de la filière. Elles les accusent de greenwashing, d'instrumentaliser la menace climatique et sanitaire afin d'accélérer les coupes rases et de systématiser le recours à la plantation, argument repris par ce journaliste des *Échos* :

« *Beaucoup d'États ou d'entreprises se sont lancés dans de spectaculaires opérations de plantations d'arbres, dans l'optique de lutter contre le changement climatique. Des initiatives plus faciles et moins chères à démarrer que des plans solides de réduction des émissions de carbone. Mais, mal pilotées, elles peuvent se révéler contre-productives, voire nocives*[19] ». L'argumentaire des ONGE fonctionne comme un kit argumentatif qui permet au journaliste de faire son choix des thèmes à traiter et de donner un éclairage « nouveau » et personnalisé à une problématique parfois présente depuis longtemps dans les territoires concernés. Enfin, les images de coupes rases illustrent facilement les propos des entrepreneurs de cause à l'inverse des phénomènes qui relèvent de processus lents et complexes comme l'extinction de populations d'insectes, la dégradation des sols forestiers, la disparition des petites scieries qui nécessitent un travail de réécriture et d'explicitation plus complexe. Ce cadrage interprétatif des coupes rases inspire d'autant plus confiance aux journalistes que les ONGE se sont professionnalisées et institutionnalisées (Ollitraut et Villalba, 2014). Considérées comme une source fiable et crédible aux yeux des journalistes, elles ont acquis une respectabilité qui rend plus difficile leur disqualification. De « *prophètes* », « *naïfs* » comme les qualifiaient d'anciens responsables forestiers (Bourgenot, 1973), elles ont aujourd'hui acquis le statut de « *lanceuse d'alerte* », « *vigie environnementale* », même si d'autres figures repoussoirs – zadistes, « *militants intégristes*[20] » ou « *ONG hostiles*[21] » leur sont attribuées par leurs adversaires. Les associations environnementales font donc en sorte que les journalistes prennent au sérieux leurs grilles d'analyse des problèmes environnementaux en forêt. Initier le récit sous un angle favorable à la cause s'avère d'autant plus efficace que peu de journalistes ou de titres ont une activité autonome d'investigation poussée notamment sur des sujets techniques comme la sylviculture. Les entrepreneurs de cause préparent donc souvent des dossiers de presse avec des images et éléments de langage prêts à l'emploi. Si certains de ces éléments sont parfois repris mot pour mot, les journalistes gardent cependant une certaine distance vis-à-vis de ces sources. Comme le rappelle Schlesinger (1992), les journalistes sont conscients qu'un statut officiel n'assure pas toujours de la crédibilité de l'informateur ni d'éventuels desseins cachés. Une façon d'éviter une définition monopolistique des problèmes consiste à rendre compte des différents argumentaires, à diversifier les sources d'information et à laisser place à des contre-définitions non officielles ou non conformistes. Celles-ci peuvent venir des ONGE ou de forestiers en désaccord avec leur hiérarchie, comme ce syndicaliste du Snupfen, technicien forestier de l'ONF dans la région Grand Est, qui remet en cause les solutions apportées par l'ONF. Selon lui, ces coupes rases sont une « *catastrophe écologique* ». « *On détruit la vie biologique du sol, car on enlève tout le couvert végétal qui le protège, l'exposant à la lumière, aux froids intenses comme aux fortes chaleurs, ce qui pose un grave problème pour la santé de la forêt à venir*[22] ». L'accès aux médias ne tient pas seulement à la qualité des dossiers de presse ou l'originalité des événements, mais aussi aux relations interpersonnelles que les protagonistes des conflits nouent au fil du temps avec les journalistes spécialisés en environnement.

3.4. Contre-attaquer avec un récit sur la gestion durable

24 Pour les acteurs de la filière, la production d'un contre-cadrage est stratégique afin de ne pas laisser les ONGE occuper seules le terrain médiatique. Plutôt que communiquer sur les coupes rases, ils préfèrent attirer l'attention des médias sur des aspects plus valorisants pour la filière (rôle de la forêt dans le stockage du carbone, adaptation au

changement climatique, matériau bois, etc.), comme en témoigne ce directeur de coopérative : « *La forêt de production peut être aussi "très performante" sur le plan environnemental. L'entreprise se dit prête à la transparence pour montrer les pratiques, les expliquer. Lutte contre le réchauffement climatique par l'introduction de nouvelles espèces mieux adaptées, éco-reboisement, coupes raisonnées sont autant de solutions*[23] ».

25 Outre la crainte d'un débat complexe sur les coupes rases qui les mettrait dans une situation défensive peu valorisante, ils comprennent mal pourquoi cette étape de la vie d'un peuplement – qu'ils considèrent comme allant de soi – déborde d'un cadre purement technico-économique. Cette incompréhension est renforcée par le fait que les forestiers s'estiment attentifs aux attentes des ONGE. Ils rappellent que le ministère en charge des forêts a défini une batterie d'indicateurs de gestion durable dans les années 1990, un code des bonnes pratiques sylvicoles, et que les forestiers ont mis en place un système de certification environnementale (PEFC), etc. Devoir justifier des coupes rases leur paraît d'autant plus incompréhensible qu'elles sont réalisées dans le cadre légal d'un plan simple de gestion (PSG) ou d'un règlement type de gestion (RTG).

26 Malgré leur avantage réputationnel de « gardien des forêts », plusieurs événements ont cependant terni l'image des professionnels du secteur. Le processus d'évaluation du label PEFC a été mis en cause[24] ; des coupes ont été réalisées dans des espaces protégés ; les approvisionnements de grandes centrales biomasse suscitent des interrogations, etc. Sentant une remise en cause de plus en plus systématique de leurs actions, l'organisation interprofessionnelle France Bois Forêt (FBF) a lancé entre 2017 et 2019 une campagne de communication de 10 millions d'euros pour redorer son image auprès du grand public. Pour les acteurs de la filière forêt-bois, cette campagne est vue comme une offensive communicationnelle afin « *de prévenir les risques de protestation du public contre l'exploitation des forêts* » (CGAAER, 2017). Les emprunts au champ lexical militaire – « *ONG hostiles* », « *occuper le terrain* », « *offensives médiatiques* » – donnent l'impression de forestiers sur la défensive et inquiets de perdre « *la bataille de l'opinion* ». Dans une note interne du 9 juin 2020, la principale fédération des syndicats de propriétaires forestiers incite ainsi ses adhérents à « *la plus grande prudence en cas de contact par des journalistes* ». Faute de pouvoir faire des journalistes des auxiliaires de leur action, la fédération incite à renvoyer les journalistes vers un bureau d'études spécialisé en communication stratégique chargé de fournir de nouveaux éléments de langage, le terme de récolte devant se substituer par exemple à celui de coupe rase. Ces changements ne sont pas que sémantiques, comme le montre une tribune de PEFC France. Déplorant les « *procès d'intention* » et les « *attaques virulentes* », les signataires de la tribune appellent à ne pas « *se tromper de combat* » et désignent un « *ennemi commun, et de taille : le changement climatique* ». Cette intégration de la question climatique leur permet de construire leurs propres passerelles entre problèmes, d'accuser au passage les ONGE de ne pas voir la « *big picture* » (le bois comme éco-matériau), et de leur reprocher de freiner son usage en diabolisant son mode d'exploitation. Ce recentrage de la définition légitime du problème autour du changement climatique et l'appel à l'action collective permettent aussi d'espérer une neutralisation et dépolitisation des questions sur les coupes rases, de déporter les attaques des humains (les forestiers) vers des entités non humaines (le climat, le dépérissement, la sécheresse, les maladies) et de rassembler les protagonistes autour d'un objectif censé transcender leurs divisions.

4. Une inscription plurielle à l'agenda politique : entre forceps et fenêtre d'opportunité

27 L'objectif final de la médiatisation est de faire en sorte que les propositions des porteurs de revendications soient intégrées dans des référentiels de politiques publiques. Si les ONGE ont de plus en plus accès aux arènes de discussion régionales (chartes forestières de territoire) et nationales (Assises de la forêt, Conseil supérieur de la forêt et du bois), leur capacité à structurer et réorienter les politiques forestières s'acquiert au prix d'une longue lutte. La configuration des processus de discussion du Plan national forêt-bois 2016-2026 ou du Plan de relance France 2030 tend à centrer les enjeux autour d'une logique de filière plutôt que de les décloisonner en direction de la société (Sergent, 2017 : 106). Souvent en situation minoritaire dans ces arènes de discussion, les ONGE y trouvent peu d'alliés. Elles sont aussi absentes des lieux de décision ultimes, ce qui rend encore plus difficiles les changements de politiques publiques forestières. Suite aux actions de plaidoyer des ONGE, de premières offres politiques ont cependant eu lieu *via* le rapport de la députée Cattelot (2020), une proposition de loi sur la limitation de la taille des coupes rases par la députée Panot en 2020, puis par les députés Couturier et Panonacle en 2023. Les OPF ont au contraire cherché à empêcher l'inscription des coupes rases à l'agenda politique grâce à leur accès privilégié aux autorités politiques. Cela n'a pas vraiment fonctionné, car la publicisation du problème des coupes rases a rompu le cercle des négociations traditionnelles en comité restreint. La médiatisation des actions a conduit, voire forcé, les décideurs publics à inviter à la table des négociations des protagonistes initialement tenus à l'écart, notamment à l'occasion des Assises de la forêt et du bois en 2021-2022. Une autre stratégie, adoptée pour apaiser symboliquement le conflit, a consisté à admettre la réalité du problème, mais sans présager de l'acceptation des solutions émises par les groupes revendicateurs. Cela s'est traduit par des accords *a minima*, des actions de façade, la cooptation de certains leaders prêts à jouer le jeu de la négociation et la disqualification des protagonistes qualifiés de « virulents ». Les acteurs de la filière bois ont ainsi proposé dans la foulée des Assises de la forêt en mars 2022 de « *constituer une plateforme d'échange structurée avec les ONG représentatives permettant d'approfondir les sujets de débat à fort enjeu dans le cadre d'un dialogue rationnel et apaisé et éviter les controverses stériles* » et de créer avec six d'entre elles « *les conditions d'un dialogue constructif*[25] ». Finalement, l'intégration des controverses sur les coupes rases dans les espaces de discussions institutionnelles s'est faite progressivement, mais au prix de leur « euphémisation », voire de leur neutralisation (Deuffic et Banos, 2020). Cela s'est traduit par une sélection des protagonistes invités dans les arènes de discussion et l'élimination des aspects les plus polémiques (le principe même de la coupe rase) au profit de sujets « négociables » (la surface des coupes).

28 À défaut d'être complètement entendus dans les arènes de débat nationales, les ONGE et entrepreneurs de la cause environnementale ont toutefois su tirer parti du double mouvement d'internationalisation et de décentralisation des échelles politiques de ces dernières décennies pour mobiliser de nouvelles ressources citoyennes, médiatiques et politiques. En 2017, la mobilisation de ces collectifs a poussé l'ONF à ne plus effectuer de coupe rase dans les forêts domaniales d'Île-de-France. Adoptant une stratégie consistant à se souder d'abord avant d'affronter l'État (Kriesi, 2009), des associations comme SOS Forêt, Autun Morvan Écologie, Adret Morvan ou le collectif d'associations

regroupées autour de SOS Forêt (Pyrénées, Dordogne) ont interpellé les élus de leurs territoires respectifs afin d'encadrer les coupes rases ou de s'opposer à des projets de scieries industrielles. Ces stratégies se sont avérées payantes, puisque les deux projets de scieries ont été abandonnés et que le préfet de Bourgogne a autorisé d'expérimenter pour la première fois l'introduction d'un seuil de coupe rase à 2 ha sur 21 communes du PNR Morvan, mais pendant 2 ans seulement. Plus généralement, ces campagnes de médiatisation et les mobilisations citoyennes ont lieu au moment où des fenêtres d'opportunité politique s'ouvrent. Les actions de plaidoyer se sont en effet déroulées juste avant que ne soient révisés entre 2021 et 2023 plusieurs instruments de gouvernance des forêts, à savoir les référentiels PEFC et FSC et l'ensemble des schémas régionaux de gestion sylvicole (SRGS). Cela a conduit les participants de ces commissions à discuter de mesures d'encadrement des coupes rases et de la mise en place d'un seuil maximal de coupes (2, 5 ou 10 ha selon les configurations territoriales et les référentiels). La question des coupes rases est enfin portée à l'échelle européenne par des collectifs associatifs (Canopée FV, FERN, Forest Movement Europe, Global forest coalition, etc.) et médiatisée via des pétitions soutenues par des députés écologistes européens. Cette politisation des enjeux a pris la forme d'un *Policy brief* rédigé par une députée européenne écologiste et des chercheurs de l'université de Freibourg en Allemagne en mai 2022 (Sotirov *et al.*, 2022). La question des coupes rases apparaît désormais inscrite – directement ou indirectement – à plusieurs agendas politiques, national et européen, mais aussi multisectoriel (politiques forestières, environnementales, climatiques et énergétiques, etc.).

29 Si les entrepreneurs de cause parviennent à interpeller les décideurs régionaux et accompagner la révision de certains référentiels, ils éprouvent plus de difficultés à infléchir la politique forestière française. Jusqu'à présent, le code forestier ne prévoit pas de seuil maximal de coupe rase là où d'autres pays européens en ont fixé (5 ha en Belgique, 50 ha en Suède) et ont même interdit cette pratique, comme en Suisse ou en Slovénie. Malgré une audition au Sénat et une proposition de loi portée à l'Assemblée nationale, les ONGE ne sont pas parvenues à ce jour à percer le plafond de verre des cabinets ministériels, comme en témoignent les déclarations respectives de Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture en charge des forêts qui affirme en 2020 : « *Une forêt, cela se protège, mais cela se cultive aussi* » et de façon moins attendue de Bérangère Abba, secrétaire d'État à la biodiversité qui déclare en juillet 2021 qu'« *il faut arrêter l'hystérisation des coupes rases* ». Au sein même du gouvernement, les projets de réglementation des coupes rases ne font pas l'unanimité. En 2023, le ministre de l'Environnement envisageait d'exclure des aides publiques les chantiers effectuant des coupes rases avant que le ministre de l'Agriculture ne le contredise. Cette divergence au sein même du pouvoir exécutif montre que la question des coupes rases est désormais inscrite simultanément à plusieurs agendas politiques : abordée au niveau régional dans des documents d'orientation comme les SRGS, elle demeure inscrite au niveau national à l'agenda du ministère de l'Environnement, alors que celui de l'Agriculture avance d'autres priorités comme le renouvellement des peuplements, avec ou sans coupe rase. L'inscription des enjeux environnementaux forestiers à l'agenda politique se poursuit donc, à l'image de la journée organisée par l'association Canopée Forêts vivantes du 20 octobre 2022, qui a rassemblé plus de 200 parlementaires à la Maison de la chimie et dont l'objectif était d'influer sur le volet forestier de la nouvelle loi de finances de 2023. De même, en 2024, l'Assemblée nationale devait

examiner le projet de loi de la députée Panonacle qui proposait un « *encadrement proportionné et progressif visant à réduire les incidences négatives des coupes rases* », et notamment de les interdire au-delà de 2 ha en l'absence de garantie de gestion durable. Interrompu par le changement de gouvernement en juin 2024, l'objectif visant à réguler les coupes rases n'en est pas pour autant définitivement enterré tant il semble aujourd'hui ancré à l'agenda politique environnemental et forestier, y compris sous une forme renouvelée comme celle des coupes dites « sanitaires ».

Conclusion

30 Loin d'être un artéfact médiatique, la médiatisation des conflits sur les coupes rases fédère et rend visibles des protestations qui existaient dans certains territoires depuis parfois plus de 20 ans, mais qui ne parvenaient pas à se faire entendre au-delà de leur sphère locale. Par rapport aux années 1970, la période actuelle prolonge donc de vieux débats tout en les renouvelant (Deuffic et Banos, 2020 ; Baysse-Lainé et Gaborieau, 2023). On constate aussi une certaine continuité dans les modes de luttes. Les mouvements environnementalistes contemporains se caractérisent ainsi par cette horizontalité des sphères de discussion ainsi que par la synergie et la complémentarité des modes de mobilisations, qui puisent à la fois dans un registre traditionnel issu des années 1970 (marches, occupations de sites forestiers, pétitions manuelles, arrachages de plants forestiers) et en inventent de nouveaux (pétitions numériques, web-vidéos, web-stories, etc.) (Ollitrault et Villalba, 2014). Si ces supports numériques permettent de faire une campagne de communication à moindres frais et de faire connaître sa cause au-delà des cercles restreints sociaux et spatiaux traditionnels, ils ne s'y substituent pas pour autant, comme le montre la forte présence médiatique des coupes rases dans la PQR. Outre le fait d'aligner et de connecter des cadres interprétatifs et des arguments communs contre les coupes rases, ces campagnes de communication créent et renforcent également les systèmes d'alliances entre entrepreneurs de cause. La coupe rase a une capacité à fédérer et rassembler contre elle des collectifs très différents, distants physiquement, mais partageant néanmoins un socle commun de revendications. Ces campagnes de communication apparaissent aussi comme une façon de compenser et dépasser un accès difficile des entrepreneurs de cause aux lieux de pouvoir. Cette course à la visibilité médiatique repose souvent sur l'idée qu'il faut occuper le terrain médiatique, ne pas laisser la partie adverse gagner la bataille culturelle et médiatique. Nous montrons cependant que la presse fait un retour plutôt équilibré de ces conflits et qu'elle ne donne pas exclusivement la parole aux ONGE, contrairement à ce qu'affirment les OPF. Il est par ailleurs assez rare que la focalisation des médias sur un problème ait pour effet indiscutable d'en accélérer spectaculairement la prise en charge (Nollet, 2014). La portée relative des articles publiés par la PGN et la PQR tient à la rotation incessante des thèmes, y compris dans le domaine forestier. De ce point de vue, la coupe rase est un sujet parmi d'autres dans la gamme potentiellement vaste des « sujets forestiers à enjeux ». Elle doit se frayer une place au milieu des sujets routiniers, voire saisonniers (feux de forêt, conflits chasseurs-promeneurs), et d'autres plus dramatiques (crise des scolytes, dépérissement des forêts, etc.). De plus, la mise en avant de ces sujets ne dépend plus des seuls définisseurs primaires traditionnels qu'étaient les forestiers, ce statut étant de plus en plus disputé par des ONGE spécialisées sur cette thématique.

31 Notre étude montre aussi des niveaux de conflictualité très variables. On trouve ainsi des conflits à basse intensité et très localisés avec des acteurs peu organisés, peu de relais médiatiques et causant finalement peu d'entraves à la gestion forestière. Dans d'autres régions comme le Morvan, le Limousin, les Pyrénées, la Dordogne, les mobilisations ont en revanche gagné en intensité. Les ONGE y sont de plus en plus structurées ; elles organisent des manifestations sur site et leurs revendications sont relayées par les médias régionaux, voire nationaux. Les conflits de haute intensité avec affrontements physiques et dégradations de matériel existent, mais ils restent rares et très localisés. La période actuelle se caractérise aussi par un élargissement spatial des lieux de revendications et une mise en réseau des acteurs de la mobilisation. Autrefois centrée sur des forêts très précises, souvent domaniales, la phase actuelle de mobilisation concerne à peu près l'ensemble des massifs forestiers du territoire national, publics et privés. Les associations ne sont plus seulement locales, mais interconnectées à travers des collectifs qui peuvent être distants physiquement et néanmoins partager un socle commun de revendications. La multiplication des échelles de décision politique incite aussi les entrepreneurs de cause à porter la question des coupes rases à l'échelon européen. Cette mise en réseau permet d'attaquer frontalement l'hégémonie des structures de pouvoir classiques en forêt et de politiser des débats jusqu'à présent cantonnés à leur seule dimension et optimisation technique et économique. On constate enfin un élargissement thématique des revendications. Comme dans les années 1970, la coupe rase est érigée par leurs opposants comme une figure repoussoir d'une modernisation de la gestion forestière dont les impacts environnementaux sont interrogés. Mais ces dénonciations s'inscrivent aujourd'hui dans un contexte d'« écologisation » et de « climatisation » des questions sociales qui conduisent à une inflexion écologique et climatique plus ou moins forte des normes et des pratiques sociales (Ginelli, 2017). En redéfinissant ces risques à une échelle mondiale dont la traduction opère aussi au niveau local, la puissance normative de l'argument écologique et climatique permet d'aligner, de connecter et d'amplifier les cadres interprétatifs des coupes rases autour des menaces pesant plus généralement sur la forêt, tout en échappant à une assignation strictement locale. Au-delà de l'impact visuel et paysager des coupes rases, ce sont désormais les conséquences sur la biodiversité, la qualité des sols et de l'eau, les modalités de stockage du carbone, le développement territorial, le rapport à la propriété privée et aux biens communs, les modes de financements publics, que les entrepreneurs de cause souhaitent voir traitées, mais au risque d'une dilution de l'action (Deuffic et Banos, 2020). Là où certains groupes d'intérêts du secteur forêt-bois cherchent à préserver les règles du jeu économique, les entrepreneurs de cause cherchent au contraire à faire évoluer ces normes en investissant les instances de négociation pour faire entendre leurs revendications auprès des décideurs publics. Les opposants à la coupe rase réévaluent donc l'ensemble des méthodes de sylviculture en termes d'efficacité (des solutions d'adaptation), d'efficience, de cohérence (des objectifs des politiques publiques entre elles) et d'utilité (non plus pour les acteurs du marché en priorité, mais pour l'ensemble des humains et non humains). C'est donc une véritable refonte du contrat social entre forestiers et usagers qui transparaît aujourd'hui à travers la question des coupes rases. Cette refonte paraît d'autant plus pertinente que la porosité entre mondes économique et environnemental s'accentue depuis plusieurs décennies. Comme le rappelle Bereni et Dubuisson-Quellier (2020), les militants de l'environnement sont façonnés de manière croissante par des dynamiques d'institutionnalisation, de professionnalisation et de

marchandisation. Quant aux acteurs économiques, ils sont de plus en plus responsabilisés face aux enjeux environnementaux. Une fenêtre d'opportunité à des discussions franches, mais constructives, peut donc s'ouvrir, pour peu que les protagonistes de ces débats acceptent de sortir des jeux de posture. Ceux-ci sont certes utiles et incontournables pour interpeller les médias et les décideurs publics, mais souvent contre-productifs quand vient le temps de coconstruire des compromis sur l'avenir des forêts françaises.

BIBLIOGRAPHIE

Baysse-Lainé A., Gaborieau I., 2023, « Rapports de pouvoir, liens à la nature et mutations des forêts françaises », *Pour*, vol. 246, n° 2, p. 41-45.

Beauguitte L, 2019, « Le Bois Lejuc occupé : éléments sur le fonctionnement d'une petite zad en Meuse (2016-2018) », *L'Espace politique*, vol 37, n° 1, https://doi.org/10.4000/espacepolitique.6393.

Bensaude-Vincent B., Hoquet T., 2022, « Petites histoires de la nature », *Critique*, vol. 903-904, n° 8, p. 699-710.

Bereni L., Dubuisson-Quellier S., 2020, « Au-delà de la confrontation : saisir la diversité des interactions entre mondes militants et mondes économiques », *Revue française de sociologie*, vol. 61, n° 4, p. 505-529, https://doi.org/10.3917/rfs.614.0505.

Berthaut J., Darras É., Laurens S., 2009, « Pourquoi les faits divers stigmatisent-ils ? L'hypothèse de la discrimination indirecte », *Réseaux*, vol. 157-158, n° 5, p. 89-124, https://doi.org/10.3917/res.157.0089.

Bourgenot L., 1973, « Forêt vierge et forêt cultivée », *Revue forestière française*, vol. 25, n° 5, p. 339-360.

Brahic E., Garms M., Deuffic P., Lyser S., Mayer M., 2022, « How do inhabitants of mountain areas perceive climate change and forest dieback? A comparison between France and Germany », *Environmental Management*, vol. 70, p. 896-910.

Bulle S., Tarragoni F., 2021, *Sociologie du conflit*, Paris, Armand Colin.

Cattelot A.-L., 2020, *La forêt et la filière bois à la croisée des chemins : l'arbre des possibles*, Paris, Assemblée nationale, 224 p.

CGAAER, 2017, *Plan de communication pour le secteur de la forêt et du bois*, Paris, CGAAER, 27 p.

Champagne P., 1991, « La construction médiatique des malaises sociaux », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 90, p. 64-75, https://doi.org/10.3406/arss.1991.2997.

Chateauraynaud F., Torny D., 2013 (1999), *Les sombres précurseurs. Une sociologie pragmatique de l'alerte et du risque*, Paris, Éditions de l'EHESS.

Comby J.-B., 2009, « Quand l'environnement devient "médiatique". Conditions et effets de l'institutionnalisation d'une spécialité journalistique », *Réseaux*, vol. 157-158, n° 5, p. 157-190, https://doi.org/10.3917/res.157.0157.

Comby J.-B., Dubuisson-Quellier S., 2023, *Mobilisations écologiques*, Paris, PUF.

D'Allens G., 2019, *Main basse sur nos forêts*, Paris, Seuil.

Decocq G., Kalaora B., Vlassopoulos C., 2016, *La forêt salvatrice*, Paris, Champ Vallon.

Deuffic P., Banos V., 2020, « Permanences et renouveaux des conflits dans les forêts françaises : une contribution interprétative », *Cahiers de Géographie du Québec*, vol. 65, n° 183, p. 229-243, https://doi.org/10.7202/1093666ar.

Deuffic P., Marage D., Richou E., 2024a, « Coupe rase, histoire d'une pratique sylvicole controversée. Les prémices de la contestation (XVIIe-XIXe siècles) », *Revue forestière française*, vol. 75, n° 1, p. 22-34, https://doi.org/10.20870/revforfr.2024.7992.

Deuffic P., Marage D., Richou E., 2024b, « Coupe rase, histoire d'une pratique sylvicole controversée. De l'éloge à l'anathème (1945-2015) », *Revue forestière française*, vol. 75, n° 1, p. 39-51, https://doi.org/10.20870/revforfr.2024.7993.

Drouet F.-X., 2018, *Le temps des forêts*, L'Atelier documentaire, Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), Région Nouvelle-Aquitaine.

Egon A., Laslaz L., 2020, « La ZAD de Roybon face à Center Parcs. Occuper l'espace pour résister », *Géocarrefour*, n° 94/4, https://doi.org/10.4000/geocarrefour.16396.

Garraud P., 1990, « Politiques nationales : élaboration de l'agenda », *L'Année sociologique*, vol. 40, p. 17-41.

Gauthier G., 1991, « La mise en cause de l'objectivité journalistique », *Communication. Information Médias Théories*, vol. 12, n° 2, p. 80-115, https://doi.org/10.3406/comin.1991.1541.

Ginelli L., 2017, *Jeux de nature, natures en jeu. Des loisirs aux prises avec l'écologisation des sociétés*, Bruxelles, Peter Lang.

Gusfield J., 1981, *The Culture of Public Problems: Drinking-Driving and the Symbolic Order*, University of Chicago Press, Chicago.

Hilgartner S., Bosk C. L., 1988, « The rise and fall of social problems: A public arenas model », *American journal of sociology*, vol. 94, n° 1, p. 53-78.

Kalaora B., 1993 (1981), *Le musée vert. Radiographie du loisir en forêt*, Paris, L'Harmattan.

Kingdon J. W., 1995 (1984), *Agendas, Alternatives, and Public Policies*, Longman Classics Edition.

Kleinschmit D., Sjöstedt V., 2014, « Between science and politics: Swedish newspaper reporting on forests in a changing climate », *Environmental Science & Policy*, vol. 35, n° 1, p. 117-127.

Kriesi H. (2009) « Les mouvements sociaux et le système politique : quelques remarques sur les limites de l'approche du processus politique », *Sociologie et sociétés*, vol. 41, n° 2, p. 21-38, https://doi.org/10.7202/039257ar.

Landmann G., Delay M., Marquet G., Bergès L., Collet C., Deuffic P., Gosselin M., Marage D., Ogée J., Ose K., Perrier C., 2023a, *Expertise collective CRREF « Coupes rases et renouvellement des peuplements forestiers en contexte de changement climatique* », synthèse de l'expertise GIP Ecofor, RMT Aforce, Masa, MTE, Ademe, Paris, 128 p.

Landmann G., Gosselin M., Deuffic P., Ogée J., Wurpillot S., Legout A., Osé K., Marage D., Augusto L., 2023b, « Coupes rases en forêt : comment les définir ? », *Forêt et Innovation*, vol. 4, p. 18-21.

Larrère R., Brun A., Kalaora B., Nougarède O., Pourpardin D., 1980, « Reboisement des montagnes et systèmes agraires », *Revue forestière française*, volume spécial « Sociétés et Forêts », p. 20-36, https://hal.science/hal-03397186v1.

Laslaz L., 2012, « Conflit environnemental », *in* Gérardot M., Prévélakis C. (dir.) *Dictionnaire des conflits*, Paris, Atlande, p. 160-163.

Legris M., Matuszewicz R., 2020, « E-pétition et dynamiques de mobilisation : une interaction à géométrie variable. Une étude de cas liés à l'environnement », *Participations*, vol. 28, n° 3, p. 47-79, https://doi.org/10.3917/parti.028.0047.

Lemieux C., 2007, « À quoi sert l'analyse des controverses ? » *Mil neuf cent. Revue d'histoire intellectuelle*, vol. 25, n° 1, p. 191-212, https://doi.org/10.3917/mnc.025.0191.

Mercier A., 2001, « Amiante, sida, Caulerpa taxifolia : l'apport d'une sociologie de l'incommunication à la compréhension des dysfonctionnements des politiques publiques », *in* Gerstlé J. (dir.), Les effets d'information en politique, Paris, L'Harmattan coll. « Logiques politiques », p. 175-192.

Mermoz S., Prieto J. D., Planells M., Morin D., Koleck T., Mouret F., Bouvet A., Le Toan T., Sheeren D., Hamrouni Y., Bélouard T., Paillassa É., Carme M., Chartier M., Martel S., Féret J. B., 2024, « Submonthly Assessment of Temperate Forest Clear-Cuts in Mainland France », *IEEE Journal of Selected Topics in Applied Earth Observations and Remote Sensing*, vol. 17, p. 13743-13764.

Michelson M. R., DeMora S. L., 2021, « Making activists out of environmentalists: new experimental evidence », *Environmental Politics*, vol. 31, n° 1, p. 1-9.

Moriniaux V., 1997, « Le refus de l'enrésinement en forêt domaniale dans la presse locale (Orne) », *in* Corvol A., Arnould P., Hotyat M. (dir.) *La forêt : perceptions et représentations*, Paris, L'Harmattan, p. 229-240.

Neveu E., 2003, « Engagement et distanciation. Le journalisme local face à un mouvement social », *in* Céfaï D., Pasquier D. (dir.), *Les sens du public. Publics politiques, publics médiatiques*, Paris, PUF, p. 443-468.

Neveu É., 2015, *Sociologie politique des problèmes publics*, Paris, Armand Colin.

Nollet J., 2014, « La production des décisions "médiatiques". À propos de la crise de la "vache folle" en France », *Savoir/Agir*, vol. 28, n° 2, p. 39-44.

Nollet J., 2009, « Croiser analyse des politiques publiques et sociologie des médias : genèses et usages des concepts de mise à l'agenda et de construction des problèmes », Congrès AFSP 2009 ST 14, *L'analyse des politiques publiques existe-t-elle encore ?* « Session 3. Politiques publiques et regards croisés : frontières et disciplines mixtes », Association française de sciences politiques, Grenoble.

Nougarède O., 2010, « Les racines du conflit sur le statut du massif bellifontain », Colloque *Un parc national à Fontainebleau : quelle faisabilité ?*, 7 avril 2010, réserve de Biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais, Avon, 29 p.

Ollitrault S., Villalba B., 2014, « Sous les pavés, la Terre. Mobilisations environnementales en France (1960-2011), entre contestations et expertises », *in* Pigenet M., Tartakowsky D. (dir.), *Histoire des mouvements sociaux en France*, Paris, La Découverte, p. 716-723.

Rui S., 2011, « Conflit », *in* Paugam S. (dir.), *Les 100 mots de la sociologie*, Paris, PUF, p. 54-55.

Schlesinger P., 1992, « Repenser la sociologie du journalisme. Les stratégies de la source d'information et les limites du média-centrisme », *Réseaux*, vol. 10, n° 51, p. 75-98, https://doi.org/10.3406/reso.1992.1926.

Sergent A., 2017, « Pourquoi la politique forestière ne veut pas du territoire », *Revue forestière française*, vol. LXIX, p. 99-109.

Simmel G., 2003 (1908), *Sociologie : études sur les formes de la socialisation*, Paris, PUF.

Sotirov M., Meier-Landsberg E., Wippel B., Deparnay-Grunenberg A, Sirotti I., Ott S., 2022, *Regulating clearcutting in European forests. Policy options and socio-economic analysis*, Brussels, Freiburg im Breisgau, The Greens/EFA Group in the European Parliament, 16 p.

Torre A., Kirat T., Melot R., Vu Pham H., 2016, « Les conflits d'usage et de voisinage de l'espace. Bilan d'un programme de recherche pluridisciplinaire », *L'information géographique*, vol. 80, n° 4, p. 8-29, https://doi.org/10.3917/lig.804.0008.

Viavoice, ONF, 2022, *Observatoire des forêts franciliennes. Perceptions des Franciliens sur les forêts*, Paris Viavoice, Études Conseil Stratégie, 35 p.

Yanovitzky I., 2002, « Effects of News Coverage on Policy Attention and Actions. A Closer Look Into the Media-Policy Connection », *Communication research*, vol. 29, n° 4, p. 422-451.

Yasmi Y., Schanz H., Salim A., 2006, « Manifestation of conflict escalation in natural resource management », *Environmental Science & Policy*, vol. 9, n° 6, p. 538-546.

NOTES

1. L'équation de recherche était la suivante : EQ = (« Coupe rase » OU « Coupes rases » OU Déforestation) ET Forêt.

2. Site de la pétition. Sur le site mesopinions.org, la pétition à 135 000 signatures est classée à la 80e place des pétitions les plus signées en France sur les 12 000 pétitions que compte le site. Celle-ci ferait donc partie des 10 % des pétitions les plus signées sur ce site. La pétition « Non à la privatisation de l'ONF » portée par le Snupfen et relayée par Canopée Forêts vivantes recueillait 134 000 signatures en décembre 2021 (208 500 en septembre 2025). Bien qu'elle ne soit publiée sur aucun des deux sites tests et que sa thématique ne soit pas directement liée à la thématique des coupes rases, nous signalons quand même son existence car elle est la pétition la plus signée en France concernant la forêt métropolitaine.

3. Pétition du collectif Adret Morvan qui a recueilli 77 800 signatures.

4. Verzat V., vidéaste écologiste et responsable du site « Partager c'est sympa » a ainsi réalisé en lien avec l'association Canopée Forêts vivantes et SOS forêt, quatre vidéos sur YouTube sur le thème des forêts françaises en danger. Chaque vidéo compte plus de 100 000 vues et invite à signer la pétition de Canopée FV.

5. Kotras Baptiste, *interview à Mediapart*, par Géraldine Delacroix le 7 décembre 2018.

6. Article n° 216 du journal *Sud-Ouest*, rubrique éco-agriculture, du samedi 18 septembre 2021.

7. Cette analyse multidimensionnelle et exploratoire a été conduite avec la version 0.7 alpha 2 d'IraMuteq.

8. Article n° 229 paru dans l'édition du Val-d'Oise du *Parisien*, le 17 juillet 2021.

9. Article n° 363 paru dans le journal *La Montagne*, le 13 novembre 2021.

10. Article n° 327 paru dans *Ouest France*, le 23 octobre 2021.

11. Article n° 401 paru dans *l'Yonne républicaine*, le 15 décembre 2021.

12. Article n° 214 paru dans *Entrepreneurs des Territoires Magazine*, le mercredi 7 juillet 2021.

13. Article n° 251 paru dans *le Journal de Saône-et-Loire*, le 30 août 2021.

14. Articlen° 347 paru dans *Libération*, le 07 novembre 2021.

15. Article n° 207 paru dans la *Gazette des communes*, le 30 juin 2021.

16. Fédération nationale des collectivités concédantes et régies. Elle regroupe des collectivités territoriales et leurs établissements publics chargés de l'organisation et/ou de l'exploitation de certains services publics tels que l'énergie, le cycle de l'eau, le numérique.

17. *Forêts de Gascogne*, n° 685, février 2022, p. 13.

18. Article n° 035 paru dans l'édition Périgord du journal *Sud-Ouest*, le 23 février 2021.

19. Article n° 013 paru dans *les Échos Weekend*, du 21 janvier 2021.

20. Rapport moral et d'activités France Bois Forêt 2020-2021, p. 40.

21. CGAAER (2017) Plan de communication pour le secteur de la forêt et du bois. CGAAER, Paris, 27 p.

22. Article n° 387 paru dans *Le Monde* le 1er décembre 2021.

23. Article n° 145 paru dans *La Montagne*, le 7 mai 2021.

24. « Razzia sur le bois », une enquête de Cash Investigation, diffusée le 24 janvier 2017 à 20h55 sur France 2. Réponse du PEFC France.

25. Ces six associations sont : France Nature Environnement, Humanité & Biodiversité, la Ligue pour la protection des oiseaux, Réserves naturelles de France, le Comité français de l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature) et le WWF. D'autres ONGE (Canopée FV, Réseau des alternatives forestières, SOS forêt, etc.), très mobilisées sur ces questions de gestion forestière, ne faisaient pas partie de ce groupe à ce jour (avril 2023).

RÉSUMÉS

Cet article propose d'évaluer la nature et le niveau des conflits sur les coupes rases en forêt. L'analyse de pétitions en ligne et d'articles de la presse écrite montre une augmentation significative des conflits entre 2000 et 2023. Cette médiatisation rend visibles des protestations qui existaient depuis parfois plus de 20 ans et qui visent à une repolitisation des enjeux forestiers. Loin de privilégier le seul point de vue des ONGE, la presse relate ces conflits de manière plutôt équilibrée en donnant la parole à tous les protagonistes. Les groupes d'intérêts de la filière forêt-bois tentent de préserver les règles du jeu économique, alors que les associations

environnementales cherchent à faire évoluer les normes de gestion forestière en investissant les instances de négociation.

This article assesses the nature and level of conflicts caused by clear-cutting in forests. An analysis of online petitions and print media articles shows a significant increase in conflicts between 2000 and 2023. This media coverage makes visible conflicts that exist for more than two decades and is part of a more general strategy to politicize forest issues. Far from giving priority only to the viewpoint of ENGOs, the press reports on these conflicts in a balanced way. Forest sector lobbyists are trying to preserve the rules of the economic game, while claimakers are seeking to change forestry and environmental management standards by taking part in negotiating arenas.

INDEX

Mots-clés : conflit, forêt, coupe rase, média, agenda politique, communication
Keywords : conflict, forest, clearcutting, media, agenda setting, communication

AUTEURS

PHILIPPE DEUFFIC

Philippe Deuffic est sociologue de l'environnement. Il étudie les processus de construction des problèmes publics environnementaux (biodiversité, forêt, changement climatique, risques, gestion forestière).
Inrae, ur Ettis
philippe.deuffic@inrae.fr
n° Orcid : 0000-0001-8721-3735

DAMIEN MARAGE

Damien Marage est écologue et géographe. Ses recherches portent sur l'analyse des qualités paysagères et environnementales, des milieux urbains jusqu'aux forêts primaires.
Université de Franche-Comté, umr ThéMA 6049 cnrs
damien.marage@univ-fcomte.fr
n° Orcid : 0000-0002-1311-7000

ELSA RICHOU

Elsa Richou est géographe et elle a travaillé sur l'écologisation de la filière forêt bois en Nouvelle-Aquitaine.
Université de Pau et des pays de l'Adour, umr tree
richouelsa@gmail.com